



SECURITE INCENDIE DANS LES ERP

Anticiper, concevoir, sécuriser



LA FORMATION

Cette formation permet aux architectes et collaborateurs de maîtriser les fondamentaux de la sécurité incendie applicables aux ERP. Elle apporte une lecture claire du cadre réglementaire, notamment de l'arrêté du 25 juin 1980, et facilite son intégration dès la phase PC/APS. Les participants apprennent à anticiper les exigences réglementaires pour sécuriser leurs projets et éviter les refus administratifs. La formation aborde le classement des ERP, les contraintes techniques et les moyens de secours.



LES OBJECTIFS

- Comprendre le cadre réglementaire applicable aux ERP
- Identifier les règles de classement des établissements
- Intégrer les exigences de sécurité incendie dès la phase PC/APS Permis de Construire/Avant-Projet Sommaire
- Rédiger une notice de sécurité conforme
- Anticiper les points de vigilance pour éviter les écueils réglementaires



METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

OUTILS

- Salle adaptée pour recevoir une formation, papierboard, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, PowerPoint, audios...
- Le formateur s'appuiera sur des cas et des exercices pratiques et mises en situation.

MÉTHODE

- Formation interactive, basée sur un échange permanent entre le ou les participants et le formateur.
- Le formateur s'appuiera sur des exposés théoriques, des études de cas, des échanges d'expériences et analyse de situations concrètes

EVALUATION

- Questions orales, échanges interactifs et mises en situation tout au long de la formation pour vérifier la compréhension des notions abordées.

LE LIEU

La formation se déroulera
en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Etablissement Public Territorial
de Saint-Barthélemy
Centre Elvina - 57 chemin des
sables - Saint-Jean
97133 Saint-Barthélemy
Tel : 05 90 27 12 55
formation@cemstbarth.com
www.cemstbarth.com

Siret : 130 004 708 00033
N° d'activité : 95 9700165497



PROGRAMME



CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
— Saint-Barthélemy —

PROFIL FORMATEUR

Les intervenants ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie.

PUBLIC CONCERNÉ

Architectes et collaborateurs impliqués dans la conception et le dépôt de projets ERP.

PRÉ-REQUIS

- Connaissance des établissements de type ERP et de la procédure de dépôt d'un permis de construire.
- Les participants devront se munir de leur ordinateur portable professionnel.



PROGRAMME

MODULE 1 – CADRE REGLEMENTAIRE ET FONDAMENTAUX DES ERP

- Définition et principes généraux des ERP
- Objectifs de la réglementation incendie
- Présentation de l'arrêté du 25 juin 1980
- Logique de protection des personnes et des biens
- Responsabilités des acteurs du projet (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, commission de sécurité)

MODULE 2 – CLASSEMENT DES ERP

- Notion de type et de catégorie
- Méthodologie de classement d'un établissement
- Calcul des effectifs
- Impact du classement sur les exigences réglementaires

Participants

minimum : 5

maximum : 12

MODULE 3 – ANTICIPER LA SECURITE INCENDIE DES LA CONCEPTION

- Intégration des contraintes incendie en phase APS
- Points de vigilance lors du dépôt du Permis de Construire
- Analyse des causes fréquentes de refus ou d'ajournement
- Articulation entre conception architecturale et exigences réglementaires

MODULE 4 – DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES ET TECHNIQUES

- Structure et stabilité au feu
- Isolement entre bâtiments et compartimentage
- Classement interne des locaux
- Locaux à risques particuliers
- Espaces d'attente sécurisés
- Spécificités des grandes cuisines
- Aménagements intérieurs et matériaux

MODULE 5 – MOYENS DE SECOURS ET D'EVACUATION

- Dégagements et cheminements d'évacuation
- Systèmes d'alarme
- Désenfumage
- Éclairage de sécurité
- Moyens d'extinction
- Rôle et attentes de la commission de sécurité

MODULE 6 – REDACTION DE LA NOTICE DE SECURITE

- Structure et contenu attendu
- Méthodologie de rédaction
- Pièces à joindre
- Identification des points réglementaires sensibles
- Application des règles de classement
- Échanges et corrections collectives



FINALITE

- **Attestation de fin de formation**

Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification QUALIOPI de l'établissement.

LE COÛT ET LA DATE

La tarification et la date sont disponibles sur notre site internet. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financements de vos actions de formation. Le Centre de Formation de la CEM vous accompagne dans vos démarches.

Formation adaptable aux personnes en situation de handicap. Veuillez contacter la référente handicap Alexia Louis au 05 90 27 12 55 ou par mail à : alexia.louis@cemstbarth.com.



Pour vous inscrire, nous vous invitons à compléter le bulletin d'inscription sur le site internet de la CEM :
<https://www.cemstbarth.com/fr/inscriptions.php>